P.V. n° 20 – consultation électronique

Président : M. CURIDA.
Présents : MM. BRUNEAU – CHARLANNE - CONNAN – EL OUASSINI – HONDELATTE – LALOT – LETHIELLEUX - MANAA - NAINAN.
Excusés : MM. BIENAIME - CHRISTY – DEMARQUE – KAHALLOUKY.
Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1. LA GESTION COURANTE - CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2

Match n°53137645 – Poule Accession R1 – Futsal Center Moun / Futsal Club LG3 du 12/05/2025
Courriel de Futsal Club LG3 *du dimanche 11/05/2025 à 14h10* informant de son forfait.
La commission déclare le forfait de Futsal Club LG3.
Amende de 87 euros pour forfait à Futsal Club LG3 (1er forfait).

2. POINT PROVISOIRE (COMPTE-TENU D'EVENTUELLES PROCEDURES EN COURS) SUR LES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS ET SOUS RESERVE DE CONFIRMATION LORS DES ENGAGEMENTS

FUTSAL REGIONAL 1

Champion (*n'accède pas en D2 Futsal à la suite de la Phase d'Accession Nationale*) :
PESSAC F.C. *(vainqueur des Play-Offs R1).*

Se maintiennent en Régional 1 :
A.B.P. St-Médard en Jalles – Pessac F.C. - Seleção United d'Artigues Près Bordeaux – A.J. Aulnaysienne Futsal – Les Coqs Rouges Bordeaux – A.S. Neuvic St-Léon – Futsal Angoulême - Girondins Futsal – S.C. La Bastidienne - La Jeanne d'Arc de Dax.

Rétrograde en Régional 2 :
F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers.

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2 – POULE ACCESSION EN REGIONAL 1

Champion :
FUTSAL CENTER MOUN.

Accèdent en Régional 1 : Futsal Center Moun – Futsal Club LG3.

Se maintiennent en Régional 2 : Real Futsal Blanquefort - A.B.P. St-Médard en Jalles (2) – F.C. Mascaret – F.C. Martignas Illac.

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2 – POULE MAINTIEN EN REGIONAL 2

Se maintiennent en Régional 2 : E.S. Niort 1919 – Les Coqs Rouges Bordeaux (2) – Seleção United D'Artigues Près Bordeaux (2) - A. Futsal des 2 Charentes – Union Futsal Oeyreluy.

Rétrograde en District : U.A. Niort St-Florent.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés uniquement au service Compétitions de la LFNA à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (*pas de messagerie personnelle*).

Le Président,
Robert CURIDA

Le secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 19 juin 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.